COMMUNE DE SOURSAC (Corrèze)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 11

L'an deux mil seize, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOURSAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUILLAUME, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2016

Présents : Serge GUILLAUME, Joëlle VERBIGUIE, André FREYSSAC, Mathieu CHAVEROUX, Michel BARRASSIN, Jacqueline CAUX, David CHAULET, Yves FARNIERAS, Nathalie GOUT, Véronique LAPEYRE, Bernard SEINCE

Secrétaire de séance : Mathieu CHAVEROUX

N°2016-70 : Diagnostic des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et établissement de la cartographie des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif afin d'actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le maire expose les dispositions arrêtées par le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les investissements à réaliser en matière d'assainissement.

Il est prévu la réalisation des études ci-après définies :

- diagnostic des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées,
- établissement de la cartographie des réseaux d'assainissement

Dont le montant a été évalué à 69 421.70 € HT soit 83 305.20 € TTC

PREFECTURE DE LA C.
REÇU le
20 OCT. 2016
CONTROLE DE LEG

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze,
- décide la réalisation de l'étude telle que définie par le cahier des charges,
- arrête le plan de financements de l'opération comme suit :

Conseil Départemental de la Corrèze :	20 826.00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne :	34 710.50 €
Autofinancement / Emprunt :	13 885.20 €
Coût de l'opération HT :	69 421.70 €

- sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financements susvisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agence Adour Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire, Serge GUILLAUME

MAIRIE de SOURSAC 19550 (Corrèze)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIMEVERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo